

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) au service du parcours usager

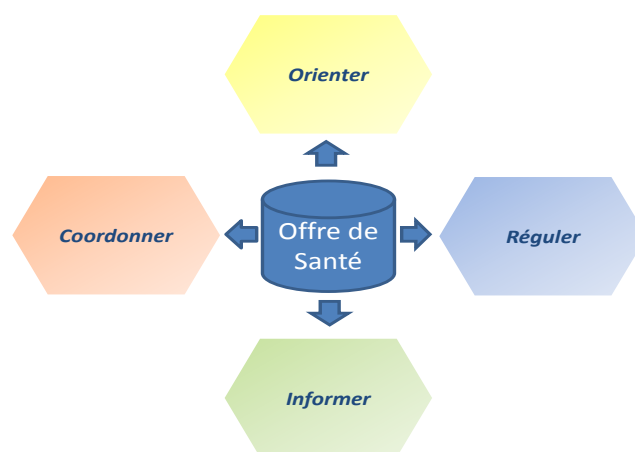
EN BREF

- ▶ Le ROR est le **référentiel de données qui décrit l'offre de santé sur l'ensemble des champs sanitaires et médico-sociaux**. Il a pour finalité de centraliser la description de l'offre de santé des établissements sanitaires, des professionnels de santé libéraux et des établissements et services en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.
- ▶ Le ROR est géré de manière décentralisée en région : chaque région dispose d'une solution ROR interopérable avec les solutions ROR des autres régions et gère son peuplement.
- ▶ L'ensemble des applications qui utilisent des données de description de l'offre de santé ont vocation à les consommer dans le ROR. Des applications d'orientation bénéficient du ROR depuis fin 2018.
- ▶ La DGOS a créé le programme national ROR pour définir et mettre en œuvre les conditions d'accès au ROR par ces applications métiers et confié son animation à l'ASIP Santé.

Un référentiel de données au service des usages métiers

Le développement des maladies chroniques, le vieillissement de la population, la rareté des ressources nécessitent d'organiser une prise en charge de l'usager adaptée, efficiente, sans rupture tout au long de son parcours. De nombreuses applications métiers (outils d'orientation en soins de suite et de réadaptation, outils d'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, outils de régulation SAMU, portails d'information...) et programmes (e-Parcours,...) sont conçus pour répondre à ces enjeux. **Ces applications et programmes reposent sur la connaissance de l'offre de santé.**

La multiplication des bases de données de description de l'offre de santé dans ces applications métiers coûte cher et représente un effort de peuplement important pour les acteurs sollicités. L'hétérogénéité de description de l'offre rend par ailleurs difficilement interopérables ces systèmes et inopérants les efforts pour limiter les ruptures de prise en charge du patient. Pour toutes ces raisons, **les acteurs institutionnels ont positionné le ROR comme référentiel de description de l'offre de santé pour l'ensemble de ces applications.**



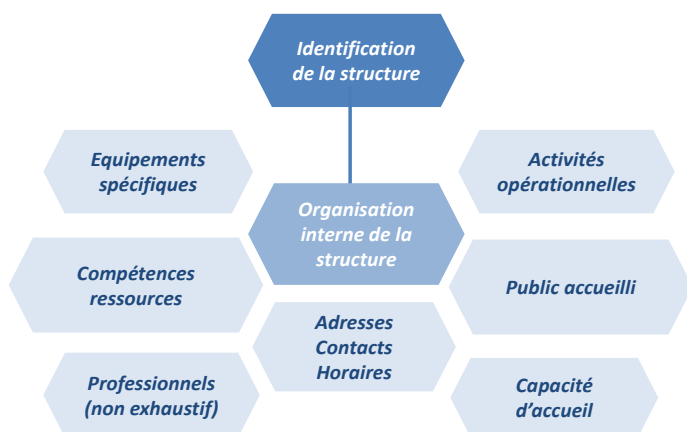
Chaque région a choisi et mis en œuvre une solution technique, appelée solution ROR dans sa région. Chaque ROR régional propose aux professionnels de santé un service de recherche qui aide à l'orientation d'un patient au sein de sa région, mais également sur les régions limitrophes ou sur l'ensemble du territoire national (recherche d'une offre rare). En effet, les flux d'interopérabilité entre les ROR régionaux ont été spécifiés sur le sanitaire, développés par les solutions ROR et déployés par les régions. Depuis fin 2018, les 17 régions sont interopérables.

Les régions ont également mené un travail considérable de peuplement et la majorité des structures sanitaires se sont décrites dans le ROR avec un niveau de qualité satisfaisant.

Une description opérationnelle des activités et des ressources

La mobilisation d'acteurs locaux (professionnels de santé et du médico-social), régionaux (agences régionales de santé, maîtrise d'ouvrage régionale, porteurs d'usages, etc.) et institutionnels (directions du ministère chargé de la santé, CNSA, Cnam, etc.) au sein du programme ROR a permis de **formaliser un modèle de présentation de l'offre de santé commun à tous les ROR régionaux**.

Ce modèle d'exposition des données du ROR est **harmonisé pour l'ensemble de l'offre en structures sanitaires et médico-sociales ou en ambulatoire (cabinet libéraux, centres et maisons de Santé)**.



Il intègre les données d'identification des structures et professionnels qui sont issues des référentiels nationaux (FINESS, RPPS/ADELI) et qui garantissent l'interopérabilité avec de nombreux systèmes.

Ces données d'identification sont **complétées par la description des activités et ressources opérationnelles** mises en œuvre par les acteurs de santé pour participer au rétablissement ou à l'entretien de la santé d'une personne.

Ce modèle d'exposition instaure l'homogénéité de description des structures et permet désormais à toute application métier de consommer des données du ROR de façon identique sur l'ensemble du territoire et sur les champs sanitaire et médico-social et ambulatoire.

Des usages consommateurs du ROR dès 2018

Les travaux menés dans le cadre du programme ROR ont également abouti à la spécification des **transactions génériques qui permettent à toute application (quel que soit l'usage)** qui souhaite consommer l'offre de santé régionale ou nationale **d'accéder à l'ensemble des ROR de façon normalisée**.

Ces transactions génériques développées par les solutions ROR ont été mises à disposition des ROR régionaux 2018 pour les usages d'orientation sur le sanitaire et d'orientation sur le médico-social. Les ROR régionaux peuvent désormais être consommés par des applications régionales ou nationales ayant développé un service de consommation des données du ROR.

Les outils d'orientation en soins de suite et de réadaptation, tels que ViaTrajectoire SSR sont les premières applications métiers à bénéficier de l'accès aux ROR. Cette application peut consommer des données du ROR depuis l'été 2018. Les établissements se décrivent dans le ROR en respectant une trajectoire définie au niveau de la région et l'application métier est mise à jour automatiquement avec les données du ROR.

Au-delà de l'orientation sur le sanitaire, les applications d'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie ou des personnes en situation de handicap se mettent également en situation de consommer des données du ROR à partir de mars 2019. Certaines régions ont démarré le peuplement des établissements et services médico-sociaux qui se poursuivra sur 2019.

Pour en savoir plus

- Publication : <https://esante.gouv.fr/projets-nationaux/repertoire-operationnel-ressource>
- Contact : asip-ror@sante.gouv.fr